

INSCRIPTION 2024 - 2025

Votre enfant a été affecté(e) au Lycée Sonia Delaunay.

Son inscription devra être effectuée **en présentiel** (pas d'inscription en ligne) le :

Le jeudi 27 juin 2024 de 8h30 à 19h
ou
Le vendredi 28 juin 2024 de 8h30 à 17h30

avec les documents suivants :

- la notification d'affectation au Lycée Sonia Delaunay (remise par l'établissement d'origine)
- 4 photos d'identité **récentes** de l'élève
- la photocopie recto-verso de la pièce d'identité, passeport ou titre de séjour **de l'élève en cours de validité**
- la photocopie recto-verso de la pièce d'identité, passeport ou titre de séjour **du représentant légal**
- la photocopie de l'attestation de recensement ou le certificat de présence à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) **pour les élèves de nationalité française de plus de 16 ans uniquement**
- la photocopie de l'intégralité du livret de famille (pages parents et enfants) ou, si vous n'avez pas de livret de famille, l'acte de naissance de l'élève
- la photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF – GDF – téléphone)
- l'attestation d'assurance scolaire 2024-2025 (si pas encore reçue, à fournir **obligatoirement** à la rentrée)
- l'attestation de sécurité routière **ASSR2**
- un RIB au nom du responsable légal financier pour le versement de l'allocation PFMP et/ou remboursement des frais de stage
- un RIB au nom de l'élève pour le versement de l'allocation PFMP (**obligatoire pour les élèves majeurs**)
- la photocopie des pages vaccinations du carnet de santé de l'élève
- si parents divorcés : la photocopie de l'extrait de jugement concernant la garde de l'enfant

Vous complétez dans le dossier :

- le document « droit à l'image – photo de classe 2024-2025 »
- l'étude automatique du droit à la bourse de lycée
- le document « Aménagements d'examen »
- l'autorisation du représentant légal pour l'allocation PFMP
- l'autorisation parentale pour le raid d'intégration
- le document « EPS adapté » (pour tous) + le certificat médical à fournir en cas d'inaptitudes en EPS
- la fiche infirmerie
- la fiche intendance, à compléter, **avec un RIB au nom du responsable légal financier**, qui paye les frais scolaires et **qui a fait la demande de bourse (CONCERNE TOUS LES ÉLÈVES, QUEL QUE SOIT LEUR RÉGIME : EXTERNE, DEMI-PENSIONNAIRE OU INTERNE)**

Pour les élèves demi-pensionnaires, prévoir un chèque d'un montant minimum de 50 € établi à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Dessaignes.

*Les élèves internes sont hébergé(e)s au Lycée Dessaignes (situé dans la même enceinte) **sous réserve de place disponible.***

Documents facultatifs : adhésion à l'association sportive / adhésion à la Maison des lycéens

**LA PRÉSENCE D'UN REPRÉSENTANT LÉGAL EST OBLIGATOIRE
POUR L'INSCRIPTION DE L'ÉLÈVE.**

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ.